

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018

Présents : Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Valérie PINON.

Excusé : Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Danièle DUFOUR.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2018 à l'unanimité.

TRAVAUX

- Plusieurs chantiers sont terminés : Toiture des salles de réunion ; Changement du cadran de l'Eglise + suivi du toit (en profitant de la nacelle présente) ; Pont de Chevannes (partie béton) ; Arasement d'une butte à Lavau pour avoir plus de visibilité ;

- Aire d'accueil pour camping-cars

Il reste à finir les travaux de goudronnage.

Une réflexion est engagée sur la signalétique, les espaces verts et le mobilier.

- **Délibération n° 2018_38**

Aménagement d'une aire d'accueil pour les camping-cars : Travaux complémentaires

Le Maire informe que vu l'avancement des travaux de l'aménagement de l'aire d'accueil pour camping-cars des travaux complémentaires de gros œuvre sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'effectuer des travaux complémentaires de gros œuvre sur l'aire d'accueil pour les camping-cars : Pose d'un caniveau, bétonnage de trottoir au pied de la clôture bois, mise en œuvre d'enrobé à chaud supplémentaire. ACCEPTE le devis de la société THIVENT de La Chapelle-sous-Dun pour un montant de 7 876,50 € HT.

.

- **Délibération n° 2018_39**

Enfouissement des Réseaux de Télécommunication à Lavau

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude du SYDESL concernant l'opération d'enfouissement du réseau Télécom qui serait réalisée en même temps que l'enfouissement du réseau électrique dans le hameau de Lavau.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 31 400 € TTC. La commune de Vérosvres étant adhérente au fonds de mutualisation Télécom, une éventuelle aide financière de 50 % du coût réel de la dépense pourrait diminuer la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition du SYDESL de réaliser l'enfouissement du réseau de Télécommunication en même temps que l'enfouissement du réseau électrique pour le secteur de Lavau ;

CONFIRME l'accord financier de principe pour le coût estimatif des travaux d'un montant de 31 400 € TTC sous la condition principale que les travaux soient effectués dans le délai de 2 ans et que les travaux soient compatibles avec l'installation de la fibre optique afin de ne pas engendrer de nouveaux travaux de terrassement.

DEMANDE une aide financière du SYDESL au montant maximum, et note que cette aide s'élève à 50 % du coût réel de la dépense soit 15 700 € TTC.

- Délibération n° 2018_40

Remplacement Extincteurs Vétustes

Suite à la vérification annuelle des extincteurs appartenant à la commune, il est nécessaire de remplacer les appareils vétustes ayant plus de 10 ans.

Un extincteur supplémentaire doit être installé dans la chaufferie de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de remplacer les extincteurs vétustes appartenant à la commune et d'en installer un dans la chaufferie de la Mairie ;

ACCEPTE le devis de la SPARA concernant le remplacement de 6 extincteurs vétustes par des extincteurs neufs dans les bâtiments communaux ainsi que l'installation d'un extincteur dans la chaufferie de la Mairie pour un montant de 514,74 € HT ;

- Première approche budgétaire sur la réfection du mur du cimetière. Reste à définir la nature des matériaux à utiliser pour le reconstruire côté entrée. Des devis plus détaillés vont être demandés.

TARIFS COMMUNAUX

- Délibération n° 2018_41

Tarifs des Locations des Salles

Le Conseil Municipal, FIXE les tarifs de location des salles à partir du 1^{er} janvier 2019

SALLE COMMUNALE	
Mariage, Banquet, Réception famille de la commune	150 €
Mariage, Banquet, Réception famille de l'extérieur	250 €
Bal privé, thé dansant de la commune ou de l'extérieur	150 €
Autre réunion	45 €
Vin d'honneur	70 €
Manifestation d'une association de la commune	50 €
Manifestation d'une association de l'extérieur	140 €
Manifestation Commerciale	185 €
Assemblée Générale association de la commune	Gratuit
PETITES SALLES	
Réunion	15 €
Repas	100 €
Vin d'honneur (vaisselle comprise)	35 € pour 1 salle 55 € pour 2 salles
Manifestation d'une association de la commune	50 € pour 2 salles
Forfait annuel Association de la commune	180 €
Forfait annuel pour Gymnastique + Danse	100 €
Forfait annuel pour Country	180 €
CHARGES	
Location de la vaisselle	
De 1 à 50 personnes	15 €
De 51 à 100 personnes	20 €
Plus de 100 personnes	25 €
Forfait pour utilisation du gaz	20 €
Fais d'électricité	0.23 € le kW 0.76 € le kW en EJP

Une caution de 50 € sera demandée lors de la réservation d'une salle à un particulier

- Délibération n° 2018_42

Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ASSAD du Charolais-Brionnais :	50 €
Bien vieillir en Val de Joux :	50 €
Association Entraide :	50 €
Service de remplacement Monts du Charolais :	50 €
Service de Remplacement de Gévelard :	50 €
Union des Chasseurs de Vérosvres	200 €
Association Genèses	100 €
Association « Le Tseu, un pays, une langue »	80 €
Centre de loisirs Colombier en Brionnais	50 €
DOJO Forme-Judo Club Charolais	50 €
Club Fit'Danse Charolles	50 €
Bâtiment CFA Autun	50 €

DECIDE de verser le solde de la subvention au Restaurant Scolaire Vérosvres/Beaubery **pour un montant de 1 600 €**
(subvention totale votée lors de l'approbation du budget 2018 = 3 200 € ;
acompte de 1 600 € versé en juin 2018).

SCOLAIRE

Sylvie CHARVET et Jean-Pierre ARQUEY font le compte-rendu du conseil d'école. La prévision des effectifs scolaires est de 51 élèves pour la rentrée 2019.

Les enseignantes sont satisfaites des travaux effectués dans la cour de l'école durant l'été : installation d'un tableau sous le préau, cages de foot, tracés de jeux au sol.

AFFAIRES DIVERSES

- Délibération n° 2018_43

Motion de Soutien aux Exploitants Agricoles Victimes de la Sécheresse

Suite à la sécheresse qui a persisté ces derniers mois, les exploitants agricoles éprouvent de très grandes difficultés devant les besoins de nourriture des cheptels, avec une très forte entame des stocks d'hiver. Dans le même temps, les prix de la paille, du foin et des aliments subissent des hausses du fait de leur rareté sur le marché, coûts qui deviennent insupportables pour la plupart d'entre eux.

Les organisations professionnelles demandent à l'Etat d'engager des démarches afin de permettre d'ouvrir une reconnaissance en calamités agricoles « sécheresse » et sollicitent des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties ou au niveau des cotisations sociales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal tient à apporter son soutien aux exploitants agricoles victimes de la sécheresse, et décide ainsi d' :

* ALERTE Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire sur la situation préoccupante des agriculteurs, et de la nécessité d'adopter des mesures urgentes en faveur des exploitants touchés en débloquant des aides nécessaires à la survie de nos exploitations d'élevage ;

- * APPUYER les requêtes des organisations professionnelles, à savoir :
 - ✓ L'ouverture de la procédure de reconnaissance en calamités agricoles « sécheresse »
 - ✓ L'obtention de dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties ou au niveau des cotisations sociales.

- Délibération n° 2018_44

Engagement dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles pour **47 400 €** (soit 25 % des crédits N-1), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

- Le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce.

- Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, il est nécessaire de créer une commission de contrôle composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Valérie PINON se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission en tant que conseillère municipale.

La Préfecture et le Tribunal de Grande Instance choisiront respectivement une personne parmi trois noms proposés à chacun.

Cette commission a pour but de s'assurer de la de la régularité de la liste électorale : Elle peut ainsi réformer les décisions du Maire, inscrire ou radier des électeurs omis ou indûment inscrits. Elle statue également sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) des électeurs.

- De nouvelles illuminations de fin d'année ont été achetées pour la décoration du Bourg.

Une artiste résidant sur la commune s'est proposée pour créer une peinture de Noël à disposer au-dessus de la porte de l'Eglise.

- Les colis des personnes de plus de 80 ans n'ayant pu participer au repas des aînés sont en préparation. Ils seront distribués en fin d'année.

- La préparation du bulletin municipal a été évoquée avec des échanges sur le contenu des articles à rédiger.

- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 6 janvier 2019.

La séance est levée à 23h40.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 19 novembre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,